Image not found or type unknown

# Quel recours pour que ma fille porte le nom de son pere

Par **hanotiaux**, le **14/04/2009** à **14:16**

Bonjour,
Je souhaiterai savoir quel recour est possible pour que ma fille de 8 ans porte le nom de son père. Il l'a reconnu en mairie 5 ans après sa naissance en mairie. Nous avons fait la demande auprès du juge familiale qui a refusé car nous avions dépassé le délai. Nous n'étions pas au courant qu'il fallait le faire avant. Ma fille a du mal a accepter cette décision d'autant plus que depuis nous avons eu un autre enfant qui porte lui le nom de mon conjoint. Quelle possibilité nous reste t-il et s'il y en a une pour quelle puisse porter le nom de famille de son père.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés